

# Compte-rendu de séance du conseil municipal

## Compte - rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Mars 2021

M. PICHARD	<b>P</b>	R. GUEHENNEUX	<b>P</b>	N. DORE	<b>P</b>
Y. MOREUL	<b>P</b>	M. MAINGUY	<b>P</b>	T. ECHELARD	<b>P</b>
J.Y. LIMOUX	<b>P</b>	M. RIO	<b>P</b>	D ; TERRAT	<b>P</b>
I.RECOURSE	<b>AE</b>	I.PORTIER	<b>P</b>	F. DURAND	<b>P</b>
D. CHAUMORCEL	<b>P</b>	C.GAUTIER	<b>P</b>	D. BOUSSOU	<b>AE</b>
C. CONOIR	<b>P</b>	A.RISSEL	<b>P</b>		
A. SELLIN	<b>P</b>	A.RONXIN	<b>P</b>		

P= présent AE=absent excusé A=absent

Absents excusés : Mme RE COURSE Isabelle a donné pouvoir à Mme CONOIR Christelle, Mme BOUSSOU Dominique a donné pouvoir à Mme DURAND Florie.

Mr CORENTIN Gautier est arrivé à 19h34 et a pris part aux votes à partir du point 3 de l'ordre du jour

### Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

### Finances

3. Approbation des comptes administratifs 2020
4. Approbation des comptes de gestion 2020
5. Etude des demandes de subventions 2021
6. Contributions directes : vote des taux
7. Affectionat du résultat 2020
8. Vote du Budget Primitif 2021

### Affaires scolaires

9. Organisation du temps scolaire – rentrée 2021
10. Projet d'équipements numériques dans les écoles : validation du projet et autorisation au maire de demander les subventions

### Questions diverses



# Compte-rendu de séance du conseil municipal

---

## 01-02/2021 Nomination du secrétaire de séance

Mme MAINGUY Magali a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 02-02/2021 Approbation du dernier Procès-Verbal

Mr Pichard met au vote l'approbation du dernier procès – verbal après avoir apporté quelques modifications à la marge.

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le cabinet JMS Consultant est venu présenter l'analyse financière réalisée sur la commune.

## 03-03/2021 Approbation des comptes administratifs

Monsieur Pichard présente les comptes administratifs de la commune.

### Compte administratif du budget Commune :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2020	-879 517,47 €	446 487,52 €
Résultat de clôture 2020	251 956,55 €	446 487,52 €

### Compte administratif du budget Merlin l'Enchanteur

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2020	0 €	0 €
Résultat de clôture 2020	-560 098,11 €	- 560 098,11 €

Mr Le Maire se retire de la salle au moment du vote.

### VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 04-03/2021 Approbation des comptes de gestion 2020

Mr Le Maire rappelle aux élus que les comptes de gestion sont en tous points identiques aux comptes administratifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de valider les comptes de gestion de l'exercice 2020.

### VOTE :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

# Compte-rendu de séance du conseil municipal

## 05-03/2021 – Etude des demandes de subventions 2021

Mr Le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie et les propositions de la commission finances.

Associations locales	2021
Associations diverses	
Amicale sap. pompiers	765 €
Feu d'artifice 14 juillet - participation orchestre	Sous réserve du feu d'artifice
Anciens combattants FNACA	180 €
Les Trolls s'affolent	
Amicale Laïque	107 €
Associations sportives	
Hermine - section football	750 €
Hermine - volley ball	750 €
Judo Club	1 000 €
KCM	1 000 €
Finess'M	750 €
La Roue Ménéacoise	250 €
La Marche ménéacoise	250 €
EKPM	50 € par enfant
Associations de chasse et pêche	
Société de chasse	250 € + frais
Truite du porhoet	1 000 €
Associations de loisirs	
Club des Toujours jeunes	salle + 150 €
03-août-44	200 sous réserve de manifestations
Les jardins de la Peignie	500 €
Associations de musique	
Hermine Musique	600 €
Autres organismes	2021
Chambre des Métiers du Morbihan	34 €
Chambre des Métiers des Côtes d'Armor	34 €
Chambre des Métiers d'Ille et Vilaine	34 €
C.F.A. Lorient	34 €
C.F.A. Côtes d'Armor	34 €
CFA Vannes	34 €
Subventions voyages collèges	34 €
MFR Montauban	34 €
MFR Loudéac	34 €
MFR Moréac	34 €
M.F.R. 21140 SEMUR EN AUXOIS	34 €
M.F.R St Méen Le Grand	34 €
M.F.R. de Guilliers	34 €
UDSP Morbihan	50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de valider les subventions pour l'exercice 2021

# Compte-rendu de séance du conseil municipal

---

## **VOTE :**

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **06-03/2021 – Contributions directes : vote des taux**

Mr Le Maire informe les élus de la refonte des modalités de calcul pour les contributions directes.

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par **le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire**.

**Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15,26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.**

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de maintenir les taux de l'exercice 2020 pour le Foncier Bâti et non – bâti.**

Foncier Bâti : 19,35+15,26 5 (Taux départemental) = 32,39%

Foncier Non Bâti : 50,36 %

## **VOTE :**

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **07-03/2021 – Affectation de résultat 2020**

Mr le Maire propose au conseil municipal d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 446 487,52 € au compte 1068 en recette d'investissement.

## **VOTE :**

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **08-03/2021 – Vote du budget primitif**

Mr Le Maire présente le Budget Primitif 2021 chapitre par chapitre.

Comme le précise le Statut de l'Elu, **le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :**

- en tant qu'élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019). **L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune** (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

Mr Le Maire a présenté ses indemnités perçues aux élus.

# Compte-rendu de séance du conseil municipal

---

Budget Primitif du budget Commune :

Investissement	Fonctionnement
995 764,85 €	1 302 284 €

Budget Primitif du budget Lotissement Merlin L'Enchanteur :

Investissement	Fonctionnement
1 120 495, 21 €	560 397, 70 €

Tel que le prévoit la loi de proximité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide de valider** les budgets primitifs 2021

## **VOTE :**

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **09-03/2021 Organisation du temps scolaire – rentrée 2021**

Mr Le Maire rappelle aux élus que le temps scolaire ramené à 4 jours est dérogatoire et qu'il doit être validé par le conseil municipal.

Après concertation avec les 2 conseils d'école, Mr Le Maire propose de maintenir le rythme scolaire à 4 jours par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d'approuver** le maintien du rythme scolaire à 4 jours par semaine

## **VOTE :**

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **10-03/2021 Projet d'équipements numériques dans les écoles : validation du projet et autorisation au maire de demander les subventions**

Mr Le Maire présente le projet d'équipement numérique pour les écoles. Le projet est subventionné à hauteur de 70% par l'état et reste à charge de la commune 30 %.

L'école Yves Coppens a demandé l'acquisition de tablettes numériques et un rideau occultant. L'école Saint Jean – Baptiste a demandé l'acquisition de rideaux occultants qui rentre dans le socle numérique de base.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d'autoriser** Mr Le Maire à solliciter les subventions
- **Autorise** Mr Le Maire à signer les devis.

## **Questions diverses**

M.PICHARD : rappelle les règles de stationnement devant les écoles. Il demande aux élus de passer le message auprès des parents. Les emplacements réservés au car ne doivent pas être utilisés par les parents.

A. SELLIN : informe les élus que le Cinéma plein air est reconduit le 4/07. Le film choisi par la commission est « Le Grand Bain ». Les entrées restent fixées 2 €. La buvette sera tenue par une association ménéacoise.

Elle propose aux élus une signalétique en façade de la médiathèque. La commission propose de retenir le nom « Pierre et Paul GILLES » (cf PJ). Une inauguration sera à prévoir dès que les conditions sanitaires le permettront.

JT. LIMOUX : 2 personnes se sont inscrites pour la vente du bois communal. Après le tirage, c'est Mme Ernoult Régine qui prendra en charge le bois.

## Compte-rendu de séance du conseil municipal

---

M.PICHARD, suite aux questions diverses de l'opposition, rappelle le lieu et la fréquence des conseils municipaux. Il souhaite garder la configuration dans la salle du conseil municipal et rappelle qu'il avait été défini à l'installation du conseil municipal de fixer une réunion par trimestre sauf cas exceptionnels avec des impératifs de date à respecter (vote des budgets par exemple).

M. PICHARD présente aux élus la manière dont s'est enclenchée la vaccination éphémère sur la commune, l'organisation très rapide qu'il a fallu gérer, les appels téléphoniques, la gestion informatique et matériel, etc..

F. DURAND précise que les élus de l'opposition auraient souhaités être associés à la démarche. Mr PICHARD précise qu'il a dû faire des choix très rapides qu'il assume entièrement.

M.PICHARD rappelle également la complexité de la mise en place du très haut débit. Il présente le schéma de déploiement de la fibre.

Informe aussi les élus d'une montée du haut débit sur la commune qui devrait intervenir courant de l'été.

C.GAUTIER s'interroge sur la facturation à la  $\frac{1}{2}$  heure de la garderie. Après vérification, le nombre de  $\frac{1}{2}$  h facturées dans le mois correspond aux  $\frac{1}{2}$  heures effectuées, peu importe l'heure d'arrivée.

Ex : un enfant est déposé à 7h40. La famille sera facturée de 7h40 à 8h10 =  $\frac{1}{2}$  h, de 8h10 à 8h40 =  $\frac{1}{2}$  h. Le temps de garderie se terminant à 8h50, la  $\frac{1}{2}$  heure entamée est facturée.

JY. LIMOUX informe les élus des résultats de la consultation faite pour le Point à temps, l'entretien des accotements et le balayage du centre bourg.

Point à Temps : COLAS Loudéac,

Entretien des accotements : Entreprise De Kerpezdron

Balayage : Entreprise Théaud

Séance close à 22h40